

Ville de Givet

Séance du jeudi 18 février 2021

Ordre du jour

A – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2021/02/10 - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal.
- 2021/02/11 - Remplacement d'un Maire-Adjoint.
- 2021/02/12 Remplacement de Mme Rydzik dans les différentes commissions et représentations.
- 2021/02/13 - Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués.

B – QUESTIONS POSEES À L'AVANCE PAR ÉCRIT

Ville de Givet

Séance du jeudi 18 février 2021

Ordre du jour

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle Andrée et Pierre Viénot, Domaine de Mon Bijou, compte-tenu du contexte sanitaire lié à la COVID, sans public, et après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Robert ITUCCI, Maire.

Etaient présents : Monsieur Dominique HAMAIDE, Madame Angélique WAUTOT, Monsieur Alain PRESCLER, Madame Jennifer PÉCHEUX, Monsieur Antoine PÉTROTTI, Madame Sylvie DIDIER, Messieurs Gérard DELATTE, Claude GIGON, Mesdames Sandrine LEMAIRE, Frédérique CHABOT, Murielle KRANYEC, Messieurs Messaoud ALOUI, Christophe GENGOUX, Bertrand ZEINER, Madame Adélaïde MICHELET, Monsieur Sabri IDRISOU, Madame Amélia MOUSSAOUI, Monsieur Paul-Edouard LETISSIER, Madame Isabelle FABRE, Messieurs Éric VISCARDY, Éric SAUVÈTRE.

Absents excusés : Monsieur Claude WALLENDORFF (pouvoir à Monsieur Robert ITUCCI), Mesdames Roseline MADDI, Pauline COPPÉ (pouvoir à Monsieur Claude GIGON), Monsieur Julien VERGÉ (pouvoir à Madame Isabelle FABRE), Mesdames Delphine SANTIN-PIRET (pouvoir à Monsieur Éric SAUVÈTRE), Isabelle BLIGNY (pouvoir à Monsieur Éric VISCARDY), Monsieur Raphaël SPYT.

Le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2021 est lu et adopté à l'unanimité.

Monsieur Sabri IDRISOU est nommé secrétaire de séance.

~~~~~

#### ***2021/02/10 - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal.***

Le Préfet des Ardennes a accepté le 3 février 2021 la démission de Madame Manon Rydzik de son mandat de Conseiller Municipal.

***M. Itucci indique que, suite à la démission de Mme Rydzik de son mandat de Maire-Adjointe et de Conseillère Municipale, acceptée par le Préfet le 3 février 2021, Mme Agnès Lecomte, 1<sup>ère</sup> co-listière non élue de la liste Servir Givet Génération 2020, a été contactée pour être installée au Conseil Municipal. Mme Lecomte a décliné l'offre en raison d'obligations médicales et de séjours fréquents à l'hôpital avec l'enfant qui lui a été confié.***

***Le co-listier suivant M. Raphaël Spyt, a accepté de siéger au Conseil Municipal et il est donc installé. Retenu par des obligations professionnelles auxquelles il ne pouvait déroger en raison du délai tardif de notre sollicitation, il rejoindra si possible le Conseil Municipal en cours de réunion.***

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu :

- **prend acte** du remplacement de Madame Manon Rydzik, démissionnaire, par Monsieur Raphaël Spyt en qualité de Conseiller Municipal.

### ***2021/02/11 - Remplacement d'un Maire-Adjoint.***

Le Maire informe le Conseil Municipal que la démission de Madame Manon Rydzik, Adjoint au Maire, a été acceptée par le Préfet des Ardennes le 3 février 2021. Le Maire indique que, pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste d'Adjoint vacant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-10 et L.2122-15,

Vu le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et de huit Adjoints du 5 juillet 2020,

Considérant que les Adjoints au Maire sont élus pour la même durée que le Conseil Municipal,

***M. Itucci fait appel aux candidats au poste de Maire-Adjoint en charge du Tourisme et du Patrimoine.***

***Mme Frédérique Chabot est seule à faire part de sa candidature. Il est procédé à un vote à mains levées, le Conseil Municipal, n'ayant pas souhaité voter à bulletins secrets.***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité [8 abstentions : Madame Amélia MOUSSAOUI, Monsieur Paul-Edouard LETISSIER, Madame Isabelle FABRE (avec pouvoir de Monsieur Julien VERGÉ), Messieurs Éric VISCARDY (avec pouvoir de Madame Isabelle BLIGNY), Éric SAUVÈTRE (avec pouvoir de Madame Delphine SANTIN-PIRET)] :

- **procède** par vote à mains levées à la désignation du huitième Adjoint au Maire :
  - candidat présenté par la liste "Servir Givet Génération 2020" : Madame Frédérique CHABOT,
- **prend acte** de l'installation immédiate de Madame Frédérique CHABOT, au poste de huitième Adjoint au Maire, en charge du Patrimoine, du Tourisme et du Comité des Anciens.

### ***2021/02/12 - Remplacement de Mme Rydzik dans les différentes commissions et représentations.***

Le Maire expose que Madame Manon RYDZIK était membre de la Commission Tourisme et Patrimoine, et de la Commission Culture. Il y a lieu de procéder à son remplacement. Pour rappel, la composition de ces deux commissions est la suivante :

|                                    |
|------------------------------------|
| <b>Tourisme et Patrimoine (9)</b>  |
| <b><u>Président</u> : le Maire</b> |
| <b>M. RYDZIK</b>                   |
| <b>A. WAUTOT</b>                   |
| <b>J. PECHEUX</b>                  |
| <b>S. DIDIER</b>                   |
| <b>C. WALLENDORFF</b>              |
| <b>M. KRANYEC</b>                  |
| <b>S. IDRISOU</b>                  |
| <b>P.E LETISSIER</b>               |
| <b>E. VISCARDY</b>                 |

|                                    |
|------------------------------------|
| <b>CULTURE (7)</b>                 |
| <b><u>Président</u> : le Maire</b> |
| <b>A. PRESCLER</b>                 |
| <b>A. WAUTOT</b>                   |
| <b>M. RYDZIK</b>                   |
| <b>R. MADDI</b>                    |
| <b>S. IDRISOU</b>                  |
| <b>P. E LETISSIER</b>              |
| <b>I. BLIGNY</b>                   |

Par ailleurs Madame Manon RYDZIK était désignée pour représenter la Ville de Givet dans des instances liées à ses domaines de compétences à savoir :

|                                                                      |                                         |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>Association des Amis du Patrimoine Religieux Givetois (AAPRG)</b> | <b>Les Plus Beaux Détours de France</b> |
| <b>R. ITUCCI</b>                                                     | <b>M. RYDZIK</b>                        |
| <b>M. RYDZIK</b>                                                     |                                         |

*M. Itucci propose de remplacer Mme Rydzik par Mme Chabot dans chacune des Commissions où elle siégeait ou des représentations qu'elle assurait.*

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **désigne** Mme Frédérique CHABOT pour la remplacer au sein de ces deux Commissions,
- **arrête** la composition de la Commission Tourisme et Patrimoine de la façon suivante :

|                                             |
|---------------------------------------------|
| <b>Tourisme et Patrimoine</b><br><b>(9)</b> |
| <b><u>Président</u> : le Maire</b>          |
| <b>F. CHABOT</b>                            |
| <b>A. WAUTOT</b>                            |
| <b>J. PECHEUX</b>                           |
| <b>S. DIDIER</b>                            |
| <b>C. WALLENDORFF</b>                       |
| <b>M. KRANYEC</b>                           |
| <b>S. IDRISOU</b>                           |
| <b>P.E LETISSIER</b>                        |
| <b>E. VISCARDY</b>                          |

- **fixe** la composition de la Commission Culture de la façon suivante :

|                                    |
|------------------------------------|
| <b>CULTURE (7)</b>                 |
| <b><u>Président</u> : le Maire</b> |
| <b>A. PRESCLER</b>                 |
| <b>A. WAUTOT</b>                   |
| <b>F. CHABOT</b>                   |
| <b>R. MADDI</b>                    |
| <b>S. IDRISOU</b>                  |
| <b>P. E LETISSIER</b>              |
| <b>I. BLIGNY</b>                   |

- **désigne**, en lieu et place de Mme Manon RYDZIK, comme membre de droit au sein de l'Association des Amis du Patrimoine Religieux Givetois (AAPRG), Mme Frédérique CHABOT,
- **désigne** Mme Frédérique CHABOT pour le représenter au sein des Plus Beaux Détours de France.

***2021/02/13 - Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués.***

Le Maire expose que par délibération du 28 juillet 2020, le Conseil Municipal, a déterminé l'enveloppe globale, incluant la majoration de 15 % conformément à l'article L.2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et fixé l'indemnité du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués, selon le tableau ci-dessous :

| <b>FONCTIONS</b>               | <b>Taux de l'indemnité votée<br/>(% de l'indice brut<br/>terminal de l'échelle)</b> | <b>Majoration</b> |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Maire</b>                   | 26,35                                                                               | <b>15 %</b>       |
| <b>1<sup>er</sup> Adjoint</b>  | 21,52                                                                               | <b>15 %</b>       |
| <b>2<sup>ème</sup> Adjoint</b> | 16,85                                                                               | <b>15 %</b>       |

| <b>FONCTIONS</b>                                    | <b>Taux de l'indemnité votée<br/>(% de l'indice brut<br/>terminal de l'échelle)</b> | <b>Majoration</b> |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>3<sup>ème</sup> Adjoint</b>                      | 16,85                                                                               | <b>15 %</b>       |
| <b>4<sup>ème</sup> Adjoint</b>                      | 16,85                                                                               | <b>15 %</b>       |
| <b>5<sup>ème</sup> Adjoint</b>                      | 16,85                                                                               | <b>15 %</b>       |
| <b>6<sup>ème</sup> Adjoint</b>                      | 16,85                                                                               | <b>15 %</b>       |
| <b>7<sup>ème</sup> Adjoint</b>                      | 16,85                                                                               | <b>15 %</b>       |
| <b>8<sup>ème</sup> Adjoint</b>                      | 16,85                                                                               | <b>15 %</b>       |
| <b>Conseillers Municipaux délégués - nombre : 4</b> |                                                                                     |                   |
| <b>1<sup>er</sup></b>                               | 18,34                                                                               | /                 |
| <b>2<sup>ème</sup></b>                              | 18,34                                                                               | /                 |
| <b>3<sup>ème</sup></b>                              | 18,34                                                                               | /                 |
| <b>4<sup>ème</sup></b>                              | 10,11                                                                               | /                 |
| <b>Total : 13</b>                                   | 230,95                                                                              | /                 |
| <b>Maximum possible</b>                             | <b>231</b>                                                                          | /                 |

Suite à la démission de Madame Manon RYDZIK et compte-tenu de la répartition de ces fonctions, le Maire expose qu'il convient de modifier les indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués.

*M. Paul-Edouard Letissier constate que, par rapport aux Conseillers Municipaux Délégués, il y en avait quatre, il y en a désormais 3. Il demande qu'en est-il des fonctions assurées par ce quatrième Conseiller Municipal Délégué.*

*M. Itucci répond que Mme Chabot continuera à assurer cette mission en plus de celle d'Adjoint.*

*M. Moussaoui s'étonne, du coup, de l'augmentation de tous les élus indemnisés alors même que seul ce nouvel Adjoint voit augmenter ses missions. Pour elle, logiquement, soit l'indemnité de cette élue était à augmenter, soit la Commune décidait de faire l'économie de cette indemnité de Conseiller Municipal Délégué.*

*M. Itucci répond que la majorité a fait le choix d'utiliser l'enveloppe totale. Il ajoute qu'il avait initialement demandé 50 % de l'indemnité auquel il pouvait prétendre. Il a souhaité une petite augmentation.*

*M. Viscardy demande pourquoi le dernier Conseiller Municipal Délégué n'a pas été augmenté.*

*M. Itucci répond qu'il n'a pas de délégation.*

*Il conclut en soulignant que la majorité a fait un choix, celui de répartir l'indemnité du 3<sup>ème</sup> Conseiller Municipal Délégué. Il précise que la somme répartie représente environ 50 € par élu indemnisé.*

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (5 contre : Monsieur Gérard DELATTE, Mesdames Amélia MOUSSAOUI, Isabelle FABRE (avec pouvoir de Monsieur Julien VERGÉ), Monsieur Paul-Edouard LETISSIER ; 5 abstentions : Madame Adélaïde MICHELET, Monsieur Éric VISCARDY (avec pouvoir de Madame Isabelle BLIGNY), Monsieur Éric SAUVÈTRE (avec pouvoir de Madame Delphine SANTIN-PIRET) :

- **fixe** l'indemnité du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués, ainsi qu'il suit :

| FONCTIONS                                           | Taux de l'indemnité votée<br>(% de l'indice brut<br>terminal de l'échelle) | Majoration  |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Maire</b>                                        | 31,50                                                                      | <b>15 %</b> |
| <b>1<sup>er</sup> Adjoint</b>                       | 22,85                                                                      | <b>15 %</b> |
| <b>2<sup>ème</sup> Adjoint</b>                      | 18,16                                                                      | <b>15 %</b> |
| <b>3<sup>ème</sup> Adjoint</b>                      | 18,16                                                                      | <b>15 %</b> |
| <b>4<sup>ème</sup> Adjoint</b>                      | 18,16                                                                      | <b>15 %</b> |
| <b>5<sup>ème</sup> Adjoint</b>                      | 18,16                                                                      | <b>15 %</b> |
| <b>6<sup>ème</sup> Adjoint</b>                      | 18,16                                                                      | <b>15 %</b> |
| <b>7<sup>ème</sup> Adjoint</b>                      | 18,16                                                                      | <b>15 %</b> |
| <b>8<sup>ème</sup> Adjoint</b>                      | 18,16                                                                      | <b>15 %</b> |
| <b>Conseillers Municipaux délégués - nombre : 3</b> |                                                                            |             |
| <b>1<sup>er</sup></b>                               | 19,71                                                                      | /           |
| <b>2<sup>ème</sup></b>                              | 19,71                                                                      | /           |
| <b>3<sup>ème</sup></b>                              | 10,11                                                                      | /           |
| <b>Total : 12</b>                                   | 231                                                                        | /           |
| <b>Maximum possible</b>                             | <b>231</b>                                                                 | /           |

## **B – QUESTIONS POSEES À L'AVANCE PAR ÉCRIT**

### Questions écrites posées à l'avance par la liste "Givet Ensemble"

"Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à vos questions :

*Question ayant rapport avec l'ordre du jour :*

1. *2021/02/13 - Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués*

*Pouvez-vous nous transmettre une proposition de tableau des répartitions des nouveaux taux d'indemnités qui seront délibérés lors du Conseil Municipal du 18 février ?*

Nous vous avons adressé ce jour par mèl le tableau de répartition.

● *Questions diverses :*

1. *Projets de l'aménagement de la liaison piétonne route de Beauraing + aménagement du city-park et la régénération du terrain de basket*

*Pouvez-vous nous mettre au courant de l'avancement de ces dossiers ?*

Je vous informe que le dossier de consultation des entreprises pour l'aménagement d'une liaison piétonne route de Beauraing a été publiée sur la plateforme ad'hoc (SPL Xdemat) le 12 février 2021. Les offres sont à remettre pour le 8 mars 2021 à 17 h 00.

En ce qui concerne l'aménagement du city-park et de la régénération du terrain de basket, le dossier de consultation des entreprises est en cours de rédaction et devrait être publié d'ici la fin du mois.

### **Débats :**

**Mme Moussaoui souhaite savoir où en est la Municipalité dans ses demandes de subvention pour l'aménagement de la liaison piétonne.**

**M. Itucci répond que les demandes ont été faites et sont en cours d'instruction. Il ajoute que la Ville va lancer l'appel d'offres et précise qu'entre cette date et le retour de l'examen des dossiers, il se passera quelques semaines. On lancera ensuite les ordres de service.**

**Mme Fabre demande ce qu'il en est de la DETR.**

**M. Itucci répond qu'elle est en cours d'instruction à la Préfecture.**

**Mme Moussaoui constate que le dossier prioritaire est la liaison piétonne.**

**M. Itucci répond que ce n'est pas le cas, les deux dossiers ont été constitués en même temps. Pour être éligibles à la DETR, ils doivent être réalisés en 2021.**

## *2. Retransmission en direct des séances du Conseil Municipal*

*Depuis près d'un an, la crise sanitaire interdit l'accès au public aux séances du Conseil Municipal. Cette privation de démocratie citoyenne peut néanmoins être amoindrie par la volonté du Conseil Municipal à retransmettre les séances en direct sur la page Facebook de la Ville de Givet. Cette page est d'ailleurs couramment utilisée pour diffuser gratuitement et au plus grand nombre les informations municipales.*

*Dès le début du nouveau mandat, les élus de la liste Givet Ensemble n'ont cessé de demander la retransmission en vidéo et en direct de ces séances (voir questions de la liste Givet Ensemble posées lors du Conseil Municipal du 28 juillet et 19 novembre 2020). Ils relaient ainsi une demande formulée par de nombreux habitants de la commune.*

*Pouvant compter sur votre compréhension et votre transparence sur ces sujets, nous vous prions de recevoir, M. le Maire, nos salutations les plus respectueuses."*

Cette mission est confiée à un agent de la Ville qui y travaille, sachant cependant qu'il ne s'agit pas, pour la Municipalité, d'un dossier prioritaire.

## **Débats :**

**M. Letissier constate qu'un fonctionnaire y travaille et qu'il doit travailler beaucoup car c'est la réponse qui a déjà été faite en juillet dernier. Il demande si les résultats de son travail peuvent être communiqués au Conseil Municipal.**

**M. Itucci répond que le fonctionnaire concerné a pris des contacts et étudie les différentes propositions.**

**M. Letissier estime que l'installation d'une caméra et d'un micro paraît assez simple, d'un point de vue technique, compte tenu des moyens dans lesquels la Municipalité a investi.**

**M. Itucci répond que c'est la façon de penser de M. Letissier, pas la sienne.**

**Mme Fabre ajoute qu'elle estime qu'il s'agit aujourd'hui d'une nécessité pour les Givetois, intéressés par la vie municipale, et limités dans cette période de pandémie à la seule connaissance des comptes rendus écrits des séances de Conseil Municipal. Le public ne peut assister physiquement aux réunions de Conseil Municipal et Mme Fabre trouve choquant d'entendre dire que ce n'est pas une priorité pour la Municipalité.**

**M. Itucci comprend parfaitement la position de Mme Fabre. Néanmoins, il précise que pendant des années, le public présent aux séances de Conseil Municipal était extrêmement limité, voire inexistant. Cependant, M. Itucci conçoit qu'il y a des moyens de communication et s'engage à mettre en œuvre cette retransmission, sans pouvoir néanmoins s'engager sur une date de réalisation.**

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de nos salutations les meilleures."

Robert ITUCCI

Dominique  
HAMAIDE

Angélique  
WAUTOT

Alain PRESCLER

Jennifer PÉCHEUX

Antoine PÉTROTTI

Sylvie DIDIER

Gérard DELATTE

Claude GIGON

Sandrine LEMAIRE

Frédérique  
CHABOT

Murielle KRANYEC

Messaoud ALOUI

Christophe  
GENGOUX

Bertrand ZEINER

Adélaïde  
MICHELET

Sabri IDRISOU

Amélia  
MOUSSAOUI

Paul-Edouard  
LETISSIER

Isabelle FABRE

Éric VISCARDY

Éric SAUVÈTRE